自由中国运动 · Free China Movement

T034｜Parler de droits universels : est-ce copier le système américain ?

Myths T034 · v1.0 ｜ 2026-11-22

© 2026 Free China Movement

https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/myths-t034-universal-rights-fr/

contact@freechina.live

La question

C'est un procédé familier dans tout débat sur les droits en Chine. Quelqu'un mentionne les droits universels — la liberté d'expression, l'égalité devant la loi, le droit de prendre part à la vie publique — et la réponse tombe aussitôt : c'est un discours américain. L'Amérique a un système particulier — deux partis en compétition, une séparation des pouvoirs, des juges qui peuvent annuler des lois — et si vous voulez son langage des droits, vous devez vouloir aussi son système. Et puisque la Chine n'est pas l'Amérique, ce langage ne s'applique pas ici.

Ce procédé est efficace parce qu'il contient une part de vérité. Le langage moderne des droits universels a été codifié en grande partie en Occident, et les États-Unis en sont l'exemple le plus visible en fonctionnement. Le soupçon est donc compréhensible : les « droits universels » ne seraient-ils qu'une étiquette polie apposée sur un système politique importé ?

La réponse courte est non. Mais la réponse courte ne suffit pas, parce que la confusion qu'elle corrige est bien réelle, et elle joue dans les deux sens. Cet essai expose loyalement la thèse adverse, puis explique pourquoi les principes universels et la transplantation institutionnelle sont deux choses différentes.

La thèse adverse, exposée loyalement

La version la plus forte de l'objection se présente ainsi. Les droits ne flottent pas dans l'air ; ils vivent à l'intérieur des institutions. Un droit de vote ne signifie quelque chose que là où il existe des élections compétitives ; la liberté d'expression ne signifie quelque chose que là où des tribunaux et une presse libre la protègent ; l'égalité devant la loi ne signifie quelque chose que là où les juges sont indépendants. Ces arrangements ne sont pas des accidents de l'histoire américaine. Ils sont la machinerie qui rend les mots réels. Exiger les mots tout en refusant la machinerie est donc vain, et exiger la machinerie, c'est exiger le système américain sous un autre nom. La Chine, selon ce point de vue, a choisi un système différent, et ce choix règle la question.

L'objection a aussi un tranchant historique. La Chine a déjà essayé d'importer des systèmes occidentaux, et les résultats ont été malheureux. Après la révolution de 1911, comme le rapporte le récit officiel de la Chine elle-même, « le peuple chinois a fait de nombreuses tentatives pour introduire les systèmes politiques occidentaux, y compris le système parlementaire, le système multipartite et le système présidentiel, qui se sont tous soldés par un échec ».

Ces deux points méritent d'être pris au sérieux : les droits ont bien besoin d'institutions, et l'histoire conseille effectivement la prudence. L'erreur se situe dans l'étape qui suit — la conclusion selon laquelle, parce que les droits ont besoin d'institutions, ils ont besoin d'un ensemble particulier d'institutions : celles de l'Amérique.

Les principes ne sont pas des plans de construction

Prenons une analogie. La théorie des germes est universelle : les microbes provoquent des maladies dans tous les pays. Personne ne soutiendrait qu'accepter la théorie des germes signifie copier le système hospitalier américain. Un pays peut accepter la science et construire des hôpitaux selon ses propres plans, et être jugé sur la guérison des patients, et non sur la ressemblance de ses salles avec celles de Boston. Le principe est universel ; l'institution est une réponse locale à ce principe.

Il en va de même pour les droits. Le principe — que chaque personne possède une dignité, que les gens doivent avoir leur mot à dire dans les décisions qui les gouvernent, que le pouvoir doit répondre devant la loi — est une affirmation sur les êtres humains, et non sur la constitution d'un seul pays. L'institution — la manière dont les élections sont organisées, dont les tribunaux sont structurés, dont les partis se font

 © 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

concurrence — est la machinerie qu'une société donnée construit pour donner effet au principe.

Le livre blanc chinois sur la démocratie fait exactement cette distinction, et du côté de l'argument où l'on s'y attendrait le moins. Son préambule s'ouvre en déclarant que « la démocratie est une valeur commune de l'humanité et un idéal toujours chéri par le Parti communiste chinois (PCC) et le peuple chinois ». Quelques paragraphes plus loin, il ajoute : « Il n'existe pas de modèle fixe de démocratie ; elle se manifeste sous de nombreuses formes. Évaluer la myriade de systèmes politiques du monde à l'aune d'un seul critère et examiner des structures politiques diverses en monochrome sont en soi antidémocratiques. »

Ce que la Chine dit avoir fait à la place

Le livre blanc est tout aussi direct sur la question institutionnelle. « La Chine n'a pas reproduit les modèles occidentaux de démocratie, mais elle a créé le sien », affirme-t-il dans la section V. Et dans la section sur le choix de la voie la plus appropriée, il avertit que « copier aveuglément d'autres modèles de démocratie est une entreprise problématique — cela risque de créer des conflits culturels, une instabilité politique, voire des troubles sociaux, et de causer de grandes souffrances à son peuple ».

Notez ce qui est rejeté ici. Ce n'est pas l'idée d'apprendre des autres. Le même passage dit que la Chine « s'inspire de chacune des réalisations politiques des autres pays, mais n'imite aucun de leurs modèles de démocratie ». Apprendre et imiter sont traités comme des actes différents : un pays peut emprunter une technique — une procédure de consultation, une règle de transparence — sans importer le système dont la technique est issue.

Cette distinction a un avantage pratique. Elle signifie que le test d'un système politique n'est pas de savoir s'il ressemble à celui de l'Amérique, mais s'il produit la substance que le principe nomme. Le préambule propose sa propre liste de contrôle : si le peuple est véritablement maître du pays, s'il peut voter et participer largement, si les promesses faites lors des élections sont tenues, si les lois sont effectivement appliquées, et si l'exercice du pouvoir est véritablement soumis au contrôle public. « La démocratie n'est pas un ornement décoratif », dit-il, « mais un instrument pour traiter les questions qui préoccupent le peuple. » Un système est jugé par ce qu'il fait pour les gens qui vivent sous son autorité — et non par sa ressemblance de famille avec un autre système.

 © 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

Pourquoi la confusion nuit aux deux camps

Réduire le principe à un plan de construction nuit à tous ceux qui se servent de cette confusion, quel que soit leur camp.

Pour ceux qui défendent le système chinois, cette réduction les incite à écarter toute revendication de droits comme une ingérence étrangère : si les mots ne sont pas les nôtres, la plainte ne compte pas. C'est une victoire facile — elle protège le système d'une étiquette au prix de l'isoler d'un critère, y compris du critère que son propre livre blanc accepte lorsqu'il énumère la paix, le développement, l'équité, la justice, la démocratie et la liberté comme « les valeurs communes de l'humanité ».

Pour ceux qui admirent le système américain, la réduction est l'erreur en miroir. Si les droits universels signifient simplement les institutions américaines, alors toute société qui n'adopte pas ces institutions doit être considérée comme n'ayant aucun droit — et toute faille du système américain devient, selon la même logique, une faille de l'idée même de droits. Le livre blanc formule le point parallèle à propos du vote : « Un homme, une voix est un principe démocratique, mais ce n'est en aucun cas le seul principe, et il ne crée pas à lui seul la démocratie. » Une seule procédure, si importante soit-elle, n'est pas l'ensemble de la démocratie — et les procédures d'aucun pays n'épuisent ce que la démocratie peut être.

Les deux erreurs ont une racine commune : traiter la réponse d'un pays comme la définition de la question. Une fois cette identification faite, le débat devient tribal — on est soit pour l'Amérique, soit contre elle — et la vraie question, celle de savoir si les gens ici ont réellement leur mot à dire et si leurs droits sont réels dans la pratique, n'est jamais posée.

Le test honnête

Comment répondre concrètement à la question du titre ? En séparant deux questions que l'on confond habituellement.

Premièrement : les droits sont-ils universels ? La réponse, selon le récit officiel de la Chine elle-même ainsi que selon le large consensus du monde d'après-guerre, est oui. Partout, les gens ont la même revendication de dignité, de participation et de protection contre le pouvoir arbitraire. Cette revendication ne devient pas la propriété de l'Amérique parce que l'Amérique l'articule haut et fort, et elle ne cesse pas de s'appliquer en Chine parce que la Chine organise sa politique différemment.

 © 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

Deuxièmement : quelles institutions devraient réaliser ces droits ici ? C'est une question véritablement ouverte, et « ce que fait l'Amérique » n'y est pas une réponse — c'est une façon de l'éluder. La réponse doit être élaborée à partir de l'histoire, de l'échelle, de la culture et des conditions de la Chine, et testée sur les résultats : si les gens peuvent participer, si le pouvoir est contrôlé, si les promesses sont tenues.

C'est pourquoi l'accusation du titre échoue. Parler de droits universels, ce n'est pas introduire subrepticement le système américain, pas plus que parler de santé ne revient à introduire subrepticement les hôpitaux américains. Et refuser le système américain, ce n'est pas refuser la question des droits — c'est accepter la tâche plus difficile de répondre à cette question dans ses propres termes.

Articles CCE123 connexes (renvoi — cités, non dupliqués)

Aucune URL d'article CCE123 n'a pu être vérifiée en direct pour cet essai. La famille qui se recoupe est CCE-029 《国家、政府与执政党》 (L'État, le gouvernement et le parti au pouvoir), qui traite de la relation entre l'État, le gouvernement et le parti au pouvoir — le contexte institutionnel dans lequel s'applique la distinction entre principe et plan de construction développée dans cet essai. Les lecteurs sont renvoyés vers cette famille une fois son URL canonique confirmée ; aucun contenu CCE123 n'est reproduit ici.

Sources

- Bureau d'information du Conseil des Affaires d'État de la République populaire de Chine, *China: Democracy That Works* (《中国的民主》), publié le 4 décembre 2021. Texte intégral en anglais vérifié à l'adresse : http://us.china-embassy.gov.cn/eng/zgyw/202112/t20211204_10462468.htm (Ambassade de la RPC aux États-Unis d'Amérique ; diffusion Xinhua, 4 décembre 2021). Les citations de cet essai sont tirées du préambule, de la conclusion et des sections I et V (sous-sections 1, 2 et 4).
- Contexte : « China creates its own democracy instead of duplicating Western models: white paper », Xinhua / People's Daily Online, 4 décembre 2021, http://en.people.cn/n3/2021/1204/c312369-9928459.html (à titre de reportage uniquement ; aucune citation n'en est tirée).
- Index du hub Éducation civique 123 consulté pour la résolution des chevauchements : https://freechina.live/fr/civic-education-100-questions/ (en ligne ;

 © 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live

l'ancien chemin du hub https://freechina.live/china-news-updates/democracy-civil-society/ a renvoyé 404 au moment de la vérification).

 © 2026 Free China Movement · https://freechina.live · contact@freechina.live